



# ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes au corps de catégorie A de la fonction publique de l'État à caractère socio-éducatif ;

Vu les lignes directrices de gestion académiques ;

### ARRETE

Article unique : Les personnels d'assistants de service social de l'éducation nationale, dont les noms suivent, sont proposés sur la liste du tableau d'avancement au grade d'assistant de service social de classe supérieure au 01 septembre 2021 :

Liste principale :

1. Virginie ANGHO – DSDEN d'Ille et Vilaine
2. Yannick RAULT – DSDEN des Côtes d'Armor
3. Stéphanie LEJEUNE - CROUS de Rennes
4. Sylvie BARBEAU-PARLOUAR – DSDEN du Finistère

Fait à Rennes, le mercredi 09 mars 2022

Pour Le Recteur et par délégation,  
La Secrétaire Générale d'Académie,

Pour le Recteur et par délégation  
La Directrice de l'Éducation Supérieure  
Anne-Sophie RAULT

Anne-Sophie RAULT

Marine LAMOTTE D'INCAMPS